

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION

LE : 27/01/2025

Séance du Vendredi 31 Janvier 2025

DATE D'AFFICHAGE

LE : 07/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 10

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi trente et un janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 27 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à M. BEGUIN), Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SCHROEYERS

Délibération : Remboursement cagnotte portail famille - Révision du règlement intérieur « Cantine et Périscolaire 2024-2025 »

Madame le Maire informe le conseil municipal que des modifications doivent être apportées au règlement intérieur de la Cantine scolaire et du Périscolaire pour permettre le remboursement de la cagnotte aux familles en cas de départ définitif d'un enfant.

Après lecture des projets modifiés de règlement intérieur de la Cantine scolaire et du Périscolaire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur qui sera porté à la connaissance de chaque famille, via le portail familles, dont les enfants fréquentent les services concernés. Un article sera donc ajouté précisant que les sommes encaissées et stockées dans la cagnotte pourront être remboursées sur demande écrite adressée à la Mairie de STE GENEVIEVE LES GASNY accompagnée d'un RIB, uniquement en cas de départ définitif de l'enfant de la cantine scolaire et du Périscolaire.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 31 janvier 2025

Signature du secrétaire de séance, M. SCHROEYERS

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

